



Séance ordinaire du 12 février 2020

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 8 janvier 2020
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 29 janvier 2020
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

5. Établissement du taux 2020 pour le service d'urbanisme offert par la MRC
6. Établissement du taux 2020 pour le service d'ingénierie civile offert par la MRC
7. Projet de restauration de l'édifice du 6, rue Saint-Jean-Baptiste : octroi d'un contrat pour le remplacement de fenêtres
8. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
9. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à divers promoteurs

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

10. FDT – Soutien à l'émergence d'entreprise : octroi d'une aide financière à un promoteur
11. FDT – Fonds Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur

Convention de gestion territoriale (Forêt habitée du Massif)

12. Recommandation du comité multiressource : résiliation du bail relatif à la résidence du 1242, rue Principale

Divers

13. Demande de commandite : FADOQ La Montagne Dorée
14. Rapport de représentation
15. Affaires nouvelles
 - 15.1. Contribution de la MRC de Charlevoix au projet d'agrandissement et de réfection de l'aréna Luc et Marie-Claude de Baie-Saint-Paul (phase 2)
 - 15.2. Demande de commandite : Centre du cheval enchanteur
 - 15.3. Demande de commandite : CECC (Gala de la réussite)
16. Courrier
17. Période de questions du public
18. Levée de l'assemblée



13-02-20 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrice Desagné et adoptée unanimement.

14-02-20 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2020

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020 soit adopté.

15-02-20 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 JANVIER 2020

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 29 janvier 2020 soit adopté.

16-02-20 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34646 à 34705	252 852,07
Paiements par dépôts directs - chèques # 316 à 347	194 736,19
Paiements Accès D - chèques # 839 à 852	7 886,06
Salaires nets versés - rapport # 994 à 998	96 937,05
Paiements préautorisés JG-1496-1497-1498-1499-1500-1513-1516-1517-1518-1526-1527-1528	234 148,78
	<hr/>
	786 560,15

Fonds local de solidarité (FLS) 2 066,79
JG-6945

Table en transfert d'entreprises de Charlevoix 147,88
Chèque # 43

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants) 9 936,03
Chèques # 11412 à 11414

MRC, FLS, Table en transfert d'entreprises de Charlevoix, Avenir d'enfants TOTAL **798 710,85**



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Groupe Conseil NOVO SST	MPN2037815	5 124,88 \$
Groupe géomatique Azimut inc.	9660	17 780,90 \$
Derytelecom	30771	8 297,37 \$
		<hr/>
		31 203,15 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 9 janvier au 12 février 2020 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 758 à 767	Total	198 351,36
---------------------	--------------	-------------------

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

17-02-20 5- ÉTABLISSEMENT DU TAUX 2020 POUR LE SERVICE D'URBANISME OFFERT PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix offre le service d'urbanisme aux municipalités locales désireuses de s'en prévaloir;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces services, il est convenu que la MRC facture les municipalités clientes en vertu d'une entente qui prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe du service d'urbanisme sont fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes;



ATTENDU QUE le tarif horaire du service d'urbanisme pour 2019 était fixé à 45,99 \$ et qu'il y a lieu de l'ajuster en fonction de la hausse annuelle de l'IPC, soit 2,7 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le service d'urbanisme à 47,23 \$ pour l'année 2020 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'urbanisme).

18-02-20 6- ÉTABLISSEMENT DU TAUX 2020 POUR LE SERVICE D'INGÉNIEURIE CIVILE OFFERT PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé avec les municipalités locales une entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe technique sont fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes autres que celles qui paient une quote-part annuelle pour le service (Baie-Saint-Paul et MRC de Charlevoix);

ATTENDU QUE le tarif horaire du service d'ingénierie pour 2019 était fixé à 58,82 \$ et qu'il y a lieu de l'ajuster en fonction de la hausse annuelle de l'IPC, soit 2,7 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le travail de l'ingénieure de projet en génie civil à 60,41 \$ pour l'année 2020 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'ingénierie).

19-02-20 7- PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉDIFICE DU 6, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE: OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions sur invitation relatif au remplacement d'ouvertures situées sur les murs avant et latéraux (nord et sud) de l'édifice sis au 6, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul et que la proposition de l'entreprise Construction C.P. Boivin Inc. est la plus basse jugée conforme;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une modification à l'entreprise retenue en vue de se conformer aux exigences du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE la proposition révisée, présentée par Construction C.P. Boivin inc, est la suivante : 37 303,49 \$ (avant taxes), correspondant au remplacement de 11 fenêtres à guillotine sur l'édifice du 6, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul, conformément aux recommandations du



MCC en vertu des modalités du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volet 1b);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au remplacement d'ouvertures situées sur les murs avant et latéraux (nord et sud) de l'édifice sis au 6, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul, à l'entreprise Construction C.P. Boivin Inc. au montant total de 37 303,49 \$ (avant les taxes applicables) et que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation de la demande d'aide financière présentée par la MRC au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volet 1b) pour en assumer le financement.

QUE l'investissement requis de la part de la MRC, en complément avec celle du MCC, soit imputé au poste budgétaire relatif à l'actif net du CLD de la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document, contrat ou protocole d'entente relatif à la présente résolution et intervenant avec l'entreprise Construction C.P. Boivin Inc.

20-02-20 8- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé des projets soumis par les comités de partenaires œuvrant au sein de ces chantiers, notamment ceux de l'habitation et de la sécurité alimentaire, et que ses membres ont formulé des recommandations à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière à certains organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière aux organismes suivants pour les supporter dans l'avancement de leurs actions associées au plan d'action du DSI Charlevoix:



Projet	Promoteur	Somme accordée
Chantier Habitation		
Plate-forme web concernant le logement social / abordable	MRC de Charlevoix (budget DSI)	8 027 \$
Chantier Sécurité alimentaire		
Projet de transformation circulaire	Centre des femmes de Charlevoix	1 614,60 \$
	Vision d'Espoir	1 276,50 \$
	Centre communautaire Pro-Santé	1 500 \$
Chantier Sécurité alimentaire		
Billets repas scolaire	Forum jeunesse Charlevoix-Ouest	2 760 \$
	Groupe Action jeunesse	3 600 \$

QUE madame Émilie Dufour, conseillère en développement social de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à chacun des organismes identifiés.

21-02-20 9- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à deux promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :



Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / conditions
ATELIER DE POTERIE POUR LA CLIENTÈLE DU CRC LE PAVILLON Tenue de 10 ateliers de poterie pour des personnes judiciairisées et qui présentent de multiples problématiques. Création d'œuvres individuelles et collectives qui seront exposées au Carrefour culturel Paul-Médéric à l'automne.	CRC Le Pavillon	1 573 \$	Le même projet s'est tenu en 2019 à la MRC de Charlevoix-Est et celui-ci a connu un succès.
PAYS-ART JEUNESSE Projet de médiation culturelle proposé sur le territoire des deux MRC de la région permettant à des étudiants du Centre éducatif St-Aubin et à des élèves de 6 ^e année de l'école Félix-Antoine Savard (La Malbaie) de créer une œuvre éphémère qui s'inscrira dans le circuit 2020 de Pays'Art.	Musée de Charlevoix	2 500 \$	La MRC de Charlevoix-Est a accepté une demande similaire, de même valeur que celle demandée à la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

22-02-20 10- FDT – SOUTIEN À L'ÉMERGENCE D'ENTREPRISE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir l'émergence de projets d'entreprises, pour permettre aux entreprises d'avoir accès à des expertises spécialisées dans des champs d'intervention considérés comme des enjeux majeurs;

ATTENDU QUE le Fonds de soutien à l'émergence de projets d'entreprises est financé par le Fonds de développement des territoires (FDT) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière à l'entreprise Amélie Auger (Rhizo) pour implanter une plateforme de gestion intégrée et e-commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au Fonds de soutien à l'émergence d'entreprise (FDT 2019-2020):



Projet	Promoteur	Somme accordée
Rhizo Solution Implantation d'une plateforme de gestion intégrée et e-commerce	Amélie Auger (Rhizo)	3 525 \$ (2019-2020)

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**23-02-20 11- FDT – FONDS PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du FDT pour l'année 2020-2021;

Organisme	Projet	Contribution offerte
Corporation de gestion du complexe PFM (Maison Mère)	Optimiser l'attractivité de l'espace de cotravail La Procure Procéder à l'embauche d'un gestionnaire de communauté afin de relancer La Procure, dresser un plan d'action, produire un répertoire des travailleurs autonomes et planifier un calendrier d'activités de formation et de réseautage.	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée soit financée dans le cadre du Fonds Projets spéciaux du FDT 2020-2021.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



**24-02-20 12- RECOMMANDATION DU COMITÉ
MULTIRESSOURCE : RÉSILIATION DU BAIL
RELATIF À LA RÉSIDENCE DU 1242, RUE
PRINCIPALE**

ATTENDU le bilan des travaux requis pour assurer la mise aux normes de la résidence située au 1242, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François, notamment la nécessité d'aménager des installations septiques conformes à la réglementation en vigueur;

ATTENDU les résultats de l'inspection réalisée sur ladite résidence qui permettent d'identifier des problématiques pouvant limiter la sécurité des utilisateurs de la résidence;

ATTENDU QUE les coûts reliés à la mise aux normes sont nettement plus élevés que les revenus générés par le bail et que le bâtiment n'a aucune valeur patrimoniale ou utilitaire pour la MRC ou ses partenaires dont l'objectif est d'assurer la mise en valeur du territoire de la convention de gestion territoriale de la forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU QUE le comité muliressource recommande de résilier le bail relatif à la résidence située au 1242, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix mandate l'agent de développement forestier, monsieur Jérôme Fournier, afin de procéder à la résiliation du bail relatif à la résidence située au 1242, rue Principale, conformément aux modalités prévues dans le bail et dans le respect des rôles et responsabilités confiés à la MRC de Charlevoix dans le cadre de la Convention de gestion territoriale signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**25-02-20 13- DEMANDE DE COMMANDITE : FADOQ LA
MONTAGNE DORÉE**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ à la FADOQ La Montagne Dorée de Petite-Rivière-Saint-François pour les activités offertes aux aînés, notamment le tournoi de baseball poche annuel offert à tous les membres de Charlevoix, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

14- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX: messieurs Patrick Lavoie, Pierre Tremblay, Patrice Desgagné, Jean Fortin et madame Claudette Simard ont assisté au Gala Charlevoix Reconnaît tenu récemment au manoir Richelieu.



CIRCO : monsieur Jean Fortin a participé à l'activité de reconnaissance soulignant les 35 ans de l'organisme CIRCO qui offre plusieurs services en consommation et qui accompagne la population dans ce domaine.

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC : monsieur Jean Fortin a représenté le Conseil lors de l'analyse de projets présentés dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC.

ENTENTE RÉGIONALE SUR LES PAYSAGES : monsieur Jean Fortin a présidé la dernière rencontre de concertation liée à la mise en œuvre de l'Entente régionale sur les Paysages de la Capitale-Nationale.

COMITÉ DE SUIVI DU PDZA : monsieur Pierre Tremblay résume quelques discussions tenues lors de la rencontre du comité de suivi et il invite les maires à participer à la journée de concertation dans le domaine agricole qui se tiendra le 26 mars prochain à Maison Mère de Baie-Saint-Paul.

ASSOCIATION DES JOURNALISTES : monsieur Gérald Maltais a rencontré récemment madame Ginette Lamarche qui souhaite tenir un événement réunissant 150 journalistes au Massif en 2022. D'autres discussions doivent suivre concernant le déploiement de cet événement dans la région.

REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard, préfet, a représenté la MRC lors des activités ou événements suivants :

- Conseil d'administration de la ZEC des Martres tenu le 15 janvier 2020;
- Rencontre avec le conseil municipal de Saint-Hilarion concernant la Stratégie socio-économique 2019-2029 de la MRC.

15- AFFAIRES NOUVELLES

26-02-20 15.1- CONTRIBUTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA LUC ET MARIE-CLAUDE DE BAIE-SAINT-PAUL (PHASE 2)

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul présente un projet d'agrandissement et de réfection de l'aréna Luc et Marie-Claude dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

ATTENDU QUE ce projet vise à restaurer cet équipement sportif afin d'en favoriser l'accessibilité, le respect des normes de sécurité et le développement;

ATTENDU QUE l'aréna Luc et Marie-Claude de Baie-Saint-Paul est reconnu par la MRC de Charlevoix en tant qu'équipement supralocal puisqu'il est utilisé par la population de la MRC de Charlevoix et qu'il génère des retombées économiques et sociales sur l'ensemble du territoire, en favorisant la pratique de saines habitudes de vie et d'activités sportives pour tous les âges;

ATTENDU la volonté et l'intérêt de la MRC de Charlevoix de s'associer aux partenaires de la ville de Baie-Saint-Paul dans le but de favoriser la réalisation de ce projet et d'assurer le développement et la mise en valeur de cet équipement sportif, pour le bénéfice de la population et des visiteurs;



ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 5 692 151 \$ et que l'implication du milieu municipal, notamment à l'échelle régionale, est essentielle afin de compléter le montage financier permettant d'en assurer la réalisation, en partenariat avec le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix s'engage à participer financièrement à la réalisation du projet d'agrandissement et de réfection de l'aréna Luc et Marie-Claude de Baie-Saint-Paul en octroyant une contribution financière équivalente à 758 954 \$ (soit 13,33 % du coût global du projet) à la ville de Baie-Saint-Paul, une somme imputée au budget des dividendes générées par l'investissement de la MRC de Charlevoix dans le cadre du projet éolien Rivière-du-Moulin.

27-02-20 15.2- DEMANDE DE COMMANDITE : CENTRE DU CHEVAL ENCHANTEUR

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 200 \$ au Centre du cheval enchanteur, dans le cadre de sa campagne de levée de fonds annuelle au profit du Fond Grandir à cheval, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

28-02-20 15.3- DEMANDE DE COMMANDITE : CECC (GALA DE LA RÉUSSITE)

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 200 \$ au Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC) dans le cadre du 25^e Gala de la réussite, permettant de remettre une bourse d'étude, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

16- COURRIER

AUTRES MRC

L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord nous transmet une copie de la résolution numéro 2020-04 concernant le désenclavement de la Côte-Nord.

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay nous transmet le règlement numéro 19-404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministre de la Culture et des Communications nous annonce qu'une aide financière supplémentaire de 2 500 \$ nous sera versée, ce qui porte la contribution totale à 92 500 \$ dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*.



Le TAQ nous transmet :

- Une décision dans le dossier TAQ : SAI-Q-237347-1811, Ville de Baie-Saint-Paul, qui accueille le recours.
- Un avis de convocation à une audience dans le dossier TAQ : SAI-Q-238415-1812, Baie-Saint-Paul.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs donne suite à notre résolution numéro 188-11-19 concernant l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

DIVERS

L'équipe de La Marée nous transmet leur journal L'Accalmie, édition janvier 2020.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies nous avise que le moment est venu d'établir la liste des membres votants en prévision de l'assemblée générale annuelle des membres de la SOPFIM.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

29-02-20 18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16 h 45.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet